



[[DE](#) - [EN](#) - [ES](#) - [FR](#) - [IT](#) - [LA](#) - [PL](#) - [PT](#)]

**NOUVELLE FORMULATION DU N.2267
DU CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
SUR LA PEINE DE MORT**

Peine de mort

2267. Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits, et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.

Aujourd'hui on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En outre, s'est répandue une nouvelle compréhension du sens de sanctions pénales de la part de l'État. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit, et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir.

C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que « la peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne »^[1] et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde.

[1] François, *Discours aux Participants à la Rencontre organisée par le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation*, 11 octobre 2017.
